



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail - Progrès

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS

DIRECTION DE LA FAUNE, DE LA CHASSE ET DES AIRES PROTEGEES

Rapport de l'Etat Partie Niger sur l'état de conservation de la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré Exercice 2016

- **Nom du Bien du Patrimoine Mondial :**

Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré (NIGER)

- **N° d'Identification :** 573

1. Résumé analytique du rapport

Rappel de la Décision du CPM

Les mesures correctives à actualiser pour le retrait de la RNNAT en Bien du Patrimoine Mondiale en Péril sont :

- a) Mettre en place des organes de gestion fonctionnels, tels qu'un service de surveillance, un service de suivi écologique, un service d'aménagement et un service de mobilisation sociale et d'appui communautaire, dotés des moyens techniques et financiers et d'un personnel adéquat, y compris un conservateur exclusivement consacré à la gestion et à la conservation du bien afin de mieux contrôler l'exploitation des ressources naturelles dans le périmètre du bien ;
- b) Redynamiser, en collaboration avec les leaders locaux, les commissions foncières dans les quatre municipalités et clarifier les droits respectifs d'utilisation des sols et d'accès aux ressources des populations locales ;
- c) Développer et mettre en œuvre un plan d'urgence de surveillance pour améliorer de manière notable la surveillance du bien pour traiter les problèmes de braconnage et d'extraction illégale des ressources naturelles à des fins commerciales, notamment en focalisant sur les endroits qui abritent les dernières populations des espèces phares ;
- d) Mettre fin immédiatement au ramassage du bois provenant du bien à des fins commerciales, notamment en renforçant la coopération avec le service forestier dans le contrôle et la collecte de données sur les volumes et les espèces de bois en provenance du bien, sur tous les axes routiers où ce bois est acheminé en direction des grandes villes et des sites d'orpaillage en dehors du bien .

2. Réponse de l'État partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

En réaction à la Décision du Comité du Patrimoine Mondial (CPM), l'Etat Partie du Niger a négocié et obtenu le financement auprès du Fonds du Patrimoine Mondial Africain (FPMA) au titre de l'année 2016, un microprojet de suivi écologique de la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT), Biens du Patrimoine Mondial pour une durée de neuf (9) mois. Ce projet de suivi écologique permettra d'améliorer l'état des connaissances de certaines espèces emblématiques de la réserve, leur localisation actuelle et de l'état de leurs habitats. La stratégie du projet repose sur la surveillance et la protection des ressources, et le suivi écologique basé sur un système non invasif lié à l'utilisation systématique des caméras pièges pour combler le déficit d'information sur la biodiversité notamment faunique de la réserve. Ce projet vise à contribuer au renforcement du processus de retrait du Bien de la RNNAT de la liste du Patrimoine Mondial en péril.

Cependant, la mise en œuvre de ce projet bien qu'encours a permis d'enregistrer les résultats suivants :

✓ ***la sensibilisation des communautés locales dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de suivi écologique de la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT).***

Une large campagne d'information et de sensibilisation a été entreprise du 13 au 18 décembre 2016 dans la RNNAT pour rencontrer les communautés locales afin d'échanger et discuter avec tous les acteurs impliqués dans la gestion et conservation du Bien en prélude au démarrage du projet de suivi écologique. Dans le cadre de ce projet, un dispositif de suivi écologique et de surveillance conjointe Unité de Gestion (UGAP) et communautés locales de la RNNAT a été mise en place. Deux (2) contrats de prestation de service ont été signés avec deux agents communautaires recrutés à cet effet pour une période de six (6) mois. Ces agents communautaires ont pour tâches d'effectuer des tournées de sensibilisation auprès des communautés locales entourant le massif de Takoukuzet afin de les sensibiliser sur les enjeux de la conservation du bien.

✓ ***Installation des Caméras pièges sur le massif de Takoukuzet dans le cadre du suivi écologique des gazelles dama de la RNNAT***

Une mission a été organisée du 3 au 12 janvier 2017 pour installer des caméras pièges sur le Massif de Takoukuzet qui constitue le dernier refuge des gazelles dama dans la RNNAT. Ce dispositif, basé sur un système non invasif lié à l'utilisation systématique de pièges photographiques selon une grille standardisée de 2 km x 2 km, permettra d'évaluer la présence de certaines espèces fauniques emblématiques et faisant parti des éléments la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien de la RNNAT.

L'activité a été conduite par deux (2) cadres de la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (DFC/AP) et l'équipe de l'Unité de gestion de la RNNAT avec le concours de l'expert de l'ONG internationale Sahara Conservation Fund (SCF).

Au terme de cette mission, 13 cameras ont été installé pour un période de six mois allant de janvier à juin 2017.

✓ ***Organisation d'une mission de protection et surveillance ou brigades de lutte anti-braconnage en périphérie du massif de Takoukuzet et dans la RNNAT dans le cadre du suivi écologique des gazelles dama de la RNNAT***

Cette mission a eu le mérite de constater et réprimer les prélèvements illégaux du bois et les délits de braconnage conformément aux lois et textes en vigueur et aux

différentes recommandations du Comité du Patrimoine Mondial. Cette activité a permis de contribuer à la réduction de la pression anthropique sur les ressources faunistiques et leurs habitats.

b) Le calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives est-il approprié ? S'il ne l'est pas, merci de proposer un calendrier alternatif et une explication justifiant les raisons pour lesquelles ce nouveau calendrier est nécessaire

Le calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives n'est pas approprié dans la mesure où un microprojet de suivi écologique de 9 mois est actuellement en cours dans la RNNAT. Ce projet de suivi écologique permettra non seulement, d'améliorer l'état des connaissances de certaines espèces emblématiques de la réserve, leur localisation actuelle et de l'état de leurs habitats ainsi que de combler le déficit d'information sur la biodiversité faunique. En outre cela nous permettra aussi d'asseoir un programme de protection et surveillance basé sur la Lutte Anti-Braconnage (LAB) de la RNNAT toute chose qui améliorera l'Etat de conservation du Bien et contribuer ainsi, au retrait de la RNNAT, de la liste du Patrimoine Mondial en péril.

c) Progrès réalisés vers l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine Mondial en péril.

Grâce à l'appui de l'état et ses partenaires, plusieurs actions allant dans le sens des réponses apportées aux différentes recommandations ont été engagées dans l'exercice 2016 de la RNNAT, il s'agit de :

- parachèvement de la mise en place des structures de gestion de la RNNAT notamment l'Unité de Gestion de l'Aire Protégée (UGAP) avec la nomination d'un conservateur exclusivement consacré à la gestion et à la conservation du bien, et la mise à disposition en 2016 de huit (8) autres agents forestiers pour renforcer l'effectif à 14 agents de surveillance et de protection, la dotation d'un véhicule 4 x 4 double cabine et de deux (2) motos cross tout terrain, l'équipement en petit matériel pour les missions LAB et du suivi écologique et la dotation en rations alimentaires pour les sorties de terrain. Ces efforts de conservation entrepris par l'Etat partie, permettraient d'améliorer de manière notable la surveillance du bien et de traiter les problèmes de braconnage et l'extraction illégale des ressources naturelles à des fins commerciales avec l'organisation régulière des missions de surveillance et LAB dans la zone.

- Le démarrage bientôt de la troisième phase du Projet de Co-Gestion des Ressources Naturelles de l'Aïr et du Ténéré (COGERAT) et de la deuxième phase du Projet Niger Fauna Corridor (PNFC) en vue de la poursuite des actions engagées pour l'amélioration de l'état de conservation du bien et renforcer le processus du retrait de la RNNAT dans la liste du patrimoine mondial en péril.

- La mobilisation de ressources financières additionnelles au titre de l'exercice 2016 auprès des partenaires pour l'achèvement des mesures correctives en vue de répondre à l'objectif actuel de gestion qui est de sortir du statut de patrimoine mondial en péril en assurant une conservation des ressources naturelles en cogestion avec les communautés locales. Il s'agit notamment de l'organisation des missions suivantes :

C 1) Mission de Suivi écologique pour apprécier l'état de conservation de la faune, de la flore et de son habitat de la réserve

✓ **État de conservation de la faune de la RNNAT :**

Tout au long de l'année 2016 des missions de suivi écologique, de surveillance et protection et de sensibilisation ont été effectuées. Les différents tronçons suivis lors de ces sorties ont permis de faire des observations directes et indirectes de la biodiversité et de collecter des données sur la composition faunistique des zones traversées. Ainsi, pour les observations directes, on a dénombré au cours de l'année, 228 contacts directs, toutes espèces confondues sur une distance de 2000 km. L'Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) calculés des espèces sur l'ensemble des tronçons visités est de 0,114 individus. Les espèces observées sont composées de la Gazelle dorcas (*Gazella dorcas dorcas*), la gazelle dama (*Nanger dama dama*), le mouflon à manchette (*Ammotragus lervia*), du Singe Patas (*Erythrocebus patas patas*), du Chacal Doré (*Canis aureus*), du Daman des rochers (*Procarvia capensis*) et des Ecureuils (*Xerus erythropus*). Pour les observations indirectes, quatre (4) espèces de mammifères, notamment le mouflon à manchette, la gazelle dorcas, la gazelle dama et du chacal ont été relevés à travers leur crottes et traces.

✓ **État de conservation de la Végétation dans la RNNAT :**

Pour avoir une idée sur la composition spécifique des espèces végétales, des placettes d'inventaire de 50 m x 50 m ont été placées tous les 10 Km au niveau des vallées où la végétation est abondante et tout au long des tronçons suivis aussi bien dans la RNNAT, que dans les zones connexes. Au total 31 placettes ont été inventoriées dont 25 placettes dans la RNNAT, une (1) placette dans la Réserve Intégrale (RI) et cinq (5) placettes dans les zones connexes d'Iferouâne et de Timia. L'inventaire de ces trente une (31) placettes sur les différents sites a permis de dénombrer 270 pieds d'arbre repartis dans dix (10) familles d'espèces ligneuses soit une densité de 34,83 pieds à l'hectare. La végétation herbacée relevée dans les mêmes placettes que les ligneux est essentiellement composée d'*Aerva javanica* (Burm.f.), *Stipagrostis acutiflora*, *Cassia italica* (Mill.), *Schouwia Thebaica*, *Panicum turgidum* Forssk et *Cymbopogon* Sp.

C 2) Surveillance et Protection des ressources biologique de la RNNAT

La Protection et la Surveillance Environnementale de la RNNAT a été une activité permanente de l'unité de gestion. A ce titre, elle a été organisée régulièrement afin de veiller sur l'intégrité des ressources fauniques et de leur habitat. Cette année 2000 km de patrouille ont été réalisés bien que ces sorties sur le terrain, n'ont pas permis d'appréhender des contrevenants mais l'impact dissuasif a été atteint. Malgré, les efforts de surveillance et protection tout au long de l'année, le braconnage, l'exploitation illégale du bois, l'envahissement des vallées par le *Prosopis juliflora*, la dégradation des sols, l'occupation anarchique des vallées par des maraichers et les conflits Homme- Faune (chacal) sont les principales menaces auxquelles est confronté le bien. Ces menaces connaissent un début de solution avec la redynamisation des structures locales de gestion, la sensibilisation et la mise en place des brigades communautaires initiés par l'unité de gestion, mais beaucoup reste encore à faire pour les juguler définitivement au vu de l'immensité de la réserve.

C3) Sensibilisation et redynamisation des Structures Locales de Gestion (SLG), protection et surveillance de la RNNAT

La redynamisation des agents communautaires autrefois appelés chefs de vallées afin qu'ils procèdent à la sensibilisation de la population locale et qu'ils

puissent informer rapidement l'UGAP/RNNAT en cas d'infractions constatées. À l'issue de cette mission, Cinquante une (51) chefs de vallées et ou brigadiers communautaires dont dix (10) femmes ont été rencontrés et sensibilisés lors de cette mission. Les consignes leur ont été données de partager l'information avec les autres dont ils partagent le même espace géographique.

C4) Renforcement des capacités des gestionnaires

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Biodiversité et Aires Protégées en Afrique de l'Ouest, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et l'UNESCO ont organisé des ateliers de renforcement des capacités des gestionnaires des Aires Protégées de la RNNAT, de la Réserve Naturelle Nationale du Termit et du Tin-Toumma (RNNTT) et la Réserve Totale de Faune de Gadabédji (RTFG) du Niger. Le Conservateur du Bien du Patrimoine Mondial de la RNNAT a pris part. Ces ateliers de formation ont pour objectif de former les administrateurs et les gestionnaires des aires protégées sélectionnées à la maîtrise de l'outil Integrated Management Effectiveness Tracking Tools (IMET) et "Enhancing Our Heritage" (EOH) comme outil d'aide à la décision en vue de planifier et développer des mécanismes pour renverser durablement les tendances à la dégradation de la biodiversité.

3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les État(s) partie(s) comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien.

- L'un des problèmes de conservation auxquels l'Etat parti est confronté est relatif à l'impact des effets du changement climatique sur la biodiversité du bien du Patrimoine Mondial de la RNNAT. Il faudrait par conséquent, qu'il y ait des programmes d'adaptation aux effets du changement climatique. A cette contrainte, il faut ajouter un nouveau mode de braconnage suite à la prolifération des motos et à la circulation illégale des armes de guerre dans la zone. La grande faune mammalienne est poursuivie par ces braconniers à bord de petites motos, jusqu'à ce que l'animal soit épuisé avant d'être capturé ou tué. Cette situation a amené la faune à se retrancher dans des endroit enclavé, difficiles d'accès afin de se protéger.

- La migration de la faune de la RNNAT vers les autres Aires Protégées à travers des corridors naturel de faune. cette nouvelle dynamique migratoire de la faune méritent d'être soutenues dans le cadre de la formulation de la deuxième phase du Projet Niger Fauna Corridor.

- Insuffisance d'appui à l'élevage en captivité des autruches à cou rouge d'Iferouane qui sont pourtant considérées comme les derniers spécimen représentant la population sauvage autrefois présente dans la RNNAT et faisant partie des éléments de la VUE de ce Bien. Les problèmes actuels de gestion tournent autour de :

- ✓ la ration alimentaire distribuée qui est largement en deçà des besoins essentiels, influençant de ce fait, le potentiel reproductif de l'élevage ;
- ✓ l'étroitesse des infrastructures (enclos) ;
- ✓ La perturbation de l'élevage qui est dû à la proximité des enclos avec les habitations et les ronronnements des véhicules et motos ;
- ✓ une forte mortalité infantile (la première semaine) ;
- ✓ La faiblesse du pool génétique des géniteurs pour rétablir la population.

4. Conformément au paragraphe 172 des *Orientations*, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle(s) construction(s) potentielle(s) qui pourrai(en)t être entreprise(s) à l'intérieur du bien, de ou des zones tampons, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité

Dans le domaine de la conservation et de la protection de l'Environnement, plusieurs activités ont été réalisées durant cette campagne par la Direction départementale de l'Environnement et du Développement Durable d'Iferouane . Ces activités visent d'une part à impliquer tous les acteurs de la RNNAT dans la gestion et la conservation de ses ressources naturelles mais d'autre part à maintenir les populations sur place dans les zones de transition de la réserve en les garantissant un revenu supplémentaire pour réduire les pressions (coupe de bois, braconnage...) sur le bien. il s'agit de :

- ✓ La plantation de 10 000 plants d'espèces locales pour restaurer la couverture végétale en dégradation et lutter contre l'avancée du désert à travers l'opération une femme, un arbre ;
- ✓ La récupération et l'ensemencement de 55 ha des terres dégradées ;
- ✓ la lutte contre la prolifération des plantes envahissantes (*Prosopis juliflora*) au niveau des vallées infestées par cette espèce, soit 30 ha de superficie traitée.
- ✓ L'ouverture de 302 km linéaires de bandes pare-feu pour sécuriser les ressources fourragères.

Dans le cadre de l'amélioration l'état de conservation et de la gestion du Bien de la RNNAT, des sections sont créées au sein de l'UGAP de la RNNAT en d'une meilleure opérationnalisation des activités de la réserve. Aussi des postes de contrôle et de Lutte Anti-Braconnage (LAB) sont créés dont celui de Timia.

5. Accès public au rapport sur l'état de conservation

[Note : ce rapport sera téléchargé, en vue de son accès public, sur le « Système d'information sur l'état de conservation » du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/soc>). Si votre État Partie demande que le rapport complet ne soit pas téléchargé, seul le résumé analytique d'une page, prévu au point (1) ci-dessus, sera téléchargé pour accès public.]

On autorise le CPM à permettre au public d'avoir accès à ces informations en publiant l'intégralité de ce rapport de l'état de conservation du Bien de la RNNAT.

6. Signature de l'Autorité

Présenté par :

Mr. Issaka Abdou idrissa

Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de l'Air et Ténéré,